

## **PISTES DE SOLUTION POUR L'ASSAINISSEMENT DU MILIEU D'AFFAIRES**

### **« Attentes, devoirs et responsabilités des Entrepreneurs »**

Monsieur le Président du FULL GOSPEL-RDC,  
Mesdames et messieurs les membres,  
je vous salue et vous remercie de m'avoir invité ce jour pour partager ensemble sur la question des antivaleurs qui ronge énormément notre nation.

Le développement d'un pays dépend de plusieurs facteurs directs et indirects.

Notre pays ne sera pas dans une ligne de progression si la monnaie n'est pas stable, si sa population n'a pas accès à l'instruction, si la bonne gouvernance n'est pas effective, si le crédit bancaire est inaccessible, si sa justice n'est pas fiable, si son administration n'est pas efficace, juste, et exempte des pratiques de corruption.

Faut-il rappeler que suivant nos mœurs, dans nos villages, il y avait différents types de pratiques. Lorsque un étranger se rendait dans une contrée où le Chef était organisé avec son administration, que les récoltes des champs et la production agropastorale étaient suffisantes, de même que les échanges culturels et autres, bref une surabondance, c'est cet étranger qui avait des fortes chances de repartir avec différents cadeaux. Il pouvait même repartir avec une fille du village, s'il était intéressé.

Dans bien d'autres contrées par contre, lorsque l'étranger arrivait dans un milieu pauvre, tout le monde avait le regard tourné vers lui pour qu'il apporte des solutions à tous leurs problèmes tel la santé : il fallait des médicaments ; de la nourriture car la production était faible ; des vêtements car ils n'avaient rien à échanger avec les commerçants ; bref tout était attendu du visiteur ayant des moyens plus importants.

Cette forme de dépendance serait à l'origine de la pratique de recevoir de celui qui aurait plus de moyens, de richesses.

Je ne voudrais pas faire un bilan, mais il est un constat amer qui rentre finalement dans les habitudes, notamment d'accepter des formes de corruption, d'achat de conscience au sein de nos administrations, de notre justice, et dans le chef de nos gouvernants. Je voudrais parler ici principalement du milieu d'affaires, donc du monde du commerce, de l'industrie et d'autres secteurs face à l'administration et à la justice et même dans son propre milieu.

Il faut des lois contraignantes qui dissuaderaient les pratiques dont sont finalement auteurs et complices les deux parties.

En effet,

1. L'homme d'affaire, le Chef d'entreprise, attend du pouvoir public qu'il lui balise le chemin ; mais en RDC, l'Etat est devenu depuis plusieurs années le centre même de conception des pratiques qui ne permettent plus au Businessman d'opérer en toute quiétude.

Il est alors confronté à une concurrence venant de l'agent public de l'Etat qui fort des connaissances des pratiques de ce dernier, favorisera une autre personne ou entreprise. Il aura d'autres entreprises qui pour arriver à fonctionner, et fort de l'appui des agents publics de l'Etat, le condamneront à disparaître.

Il est aussi tenu par le temps. S'il n'avance pas rapidement dans les démarches administratives, il ne sera pas présent sur le marché. Il est face à une multiplicité de taxes et redevance de l'Etat. S'il doit les payer dans sa 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année d'exercice, il touchera à son capital.

De plus, il n'a pas facilement accès au financement bancaire ; Il reçoit des agents de l'Etat, des contrôleurs du fisc, qui lui prouvent à leurs façons qu'il doit payer des montant avoisinant son chiffre d'affaire.

Que faire dès lors ?

1. Le premier à assainir le milieu est l'Etat lui-même. Il sait pertinemment bien que :
  - Les agents n'ont pas été formé dans les écoles où leur vocation de servir la communauté était requise, tels l'ENA ou toutes autres écoles de formation des agents administratifs ou du fisc ;
  - Les agents sont embauchés par leurs parents qui eux même sont embauchés par acointance tribales, régionales, politiques, par des gestionnaires publics sans expérience, mais qu'il faut d'une façon ou d'une autre remercier pour loyaux services politiques ;
  - Ces agents ont l'obligation de retourner à leurs chefs des avantages reçus, que cela soit de récolter des fonds en nature ou d'octroyer des avantages administratifs.
2. Notre système sera prisonnier de la mauvaise gouvernance caractérisée par la corruption tant que :
  - il sera accepter que suivant nos coutumes, il faut toujours remercier avec des cadeaux, qu'il faut que celui qui a des moyens subviene aux besoins du plus démunis ;

- l'Etat, sachant que les taxes sont trop nombreuses et qu'elles ne produisent pas autant de recettes au trésor, qui ne semble recouvrir que les 1/3 mais ne réforme rien ;
- l'Etat sait que payer toutes les taxes et redevance et en plus 40 % sur le bénéfice n'est pas financièrement soutenable à une entreprise ; Des études ont démontrées qu'une entreprise qui paye régulièrement toutes les taxes, disparaît dans sa 2<sup>ème</sup> année de vie.
- l'Etat, par ses décideurs les plus importants sait que des mandataires se payent sur le dos du contribuable mais se tait ou soutient ;  
tant que la justice, pilier de la démocratie et du développement, sera sous le contrôle des groupes d'influences politiques ou financiers, et que cette justice ne garantira pas aux citoyens de toutes catégories de jouir de la protection de la loi ;
- l'Administration avec ses hommes ne sera pas assainie, que les procédures de fonctionnement et les performances attendues ne seront pas transparentes ;

Que pourra faire l'entrepreneur ?

1. La RDC a souvent été aux rendez-vous manqués de son histoire. Lorsque les grandes révolutions se sont déclarées, le système dans son ensemble n'a pas été capable de mobiliser les masses, les populations (monde du travail, chercheurs, étudiant et enseignant,...), l'Etat, l'administration, la police, l'armée ;
2. La « TOLERANCE 0 » vient d'être lancée par la révocation des magistrats, puis des agents de l'Administration, ainsi que des poursuites envers certains mandataires. Cette position ferme et les sanctions qui en découlent sont attribuées au Chef de l'Etat. Il est dès lors attendu que cette « tolérance 0 » soit appliquée dans toutes les Institutions de la République, et par tous les responsables. Si cela s'arrête, si certaines personnes sont au dessus des lois, intouchables, alors cela n'aura été qu'un slogan vide ; le mal aura remporté encore une fois de plus.

Que doit faire l'entrepreneur épris de justice et d'équité et soucieux de respecter les règles de bonne conduites telles que prescrites dans les textes bibliques ?

Faut il qu'il regarde de loin et dise «on verra bien quel sera le résultat ? »

Ne faut- il pas au contraire lancer une grande opération mains propre au sein des entreprises, au sein de la Communauté des hommes d'affaires par :

1. des manifestations publiques, telles que celle-ci ou le Forum de l'OCEP en préparation. Il faut déclarer haut et fort la volonté de ne plus être la victime des corrupteurs ni leurs complices ;
2. demander au Gouvernement National, Gouvernements Provinciaux, Assemblée Nationale, et Assemblées Provinciaux, au corps judiciaire, à la Police et aux FARDC, de bannir la corruption, d'encourager les justes ;
3. demander à ces institutions, chacun dans son rayon d'autorité, de sévir les mauvaises pratiques ;
4. exiger que les rémunérations soient conséquentes au coût de la vie ;
5. exiger que la sanction soit exemplaire ;
6. ne plus accepter de remettre de l'argent à l'agent public de l'Etat. voir la LOI 017/2002. Je vous résume la loi :

Quel sort est réservé aux corrupteurs ?

L'agent Public de l'Etat est l'huissier, le policier, le personnel civil et militaire ouvrant au sein des FARDC, le personnel de l'Administration des services de sécurité, le personnel des institutions publiques, les membres du Gouvernement, du Parlement, les magistrats, le Président de la République.

La Loi précitée permet d'aider l'agent public de respecter les règles, de bien gérer la chose publique, de lutter contre les antivaleurs. L'agent public doit se comporter de manière à renforcer la confiance du public envers l'Etat. Il doit s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre son honneur et sa dignité, dont l'escroquerie, le vol, le mensonge, la corruption.

Il lui est interdit d'ordonnancer ou de percevoir à titre des droits, taxes, contributions, redevances, ou toutes sommes qui ne sont pas dues ou excédants ce qui est dû en vertu de la législation. Il ne peut établir des faux documents ou faire toutes manœuvres frauduleuses pour se procurer à soi même ou à un tiers des avantages illicites ou pour priver un ayant droit de

son dû. Il ne peut solliciter, réclamer, accepter, recevoir ou se faire offrir un don, un cadeau ou tout autre avantage en nature ou en espèce pour s'acquitter de ses fonctions, mandat ou obligations professionnelles.

Cette Loi dit que l'Etat doit mettre en œuvre des mesures adéquates devant permettre au Public de dénoncer tout manquement. Ne pas le faire ou participer à la corruption place également le contribuable, le chef d'entreprise dans la même situation de violation de la loi, susceptible d'être poursuivi au pénal.

Avant d'arriver à respecter les textes réglementaires, il faut que les entreprises et tout leur personnel respectent les leurs. Chacun a un Règlement d'Ordre Intérieur qui bannit le détournement, le vol, etc. Ceux qui travaillent dans les entreprises internationales savent combien les normes sont restrictives en matière de transparence.

Le Monde lutte contre les antivaleurs, ceux qui le pratiquent sont soumis à des procès médiatiques, à des révocations. Etre cité dans des telles pratiques provoque une mise à l'écart de la personne ou de l'entreprise qui a enfreint les règles.

Voilà pourquoi il faudrait certainement initié ces pratiques au sein des entreprises.

Les Corporations patronales ont un rôle important à jouer par la définition d'un *CODE D'ETHIQUE DE L'ENTREPRISE* et de ses membres. Mais si ces dirigeants sont soumis à ces pratiques pour faire survivre leurs entreprises, il est dès lors difficile pour eux de prêcher par l'exemple. Ils deviennent manipulateurs des services de l'Etat, de la Magistrature, du Législatif, du fisc, etc., et cela pour leurs propres profits, ce qui constitue des complicités grave.

Prenons l'exemple des impôts.

L'impôt est déclaratif. Si les entreprises déclarent juste, au lieu de garder une part pour les vérificateurs qui passeront, et demandent expressément au Gouvernement de ne plus faire l'objet de racket, l'Etat pourra certainement reconnaître leurs efforts.

Il s'est avéré que les entreprises payent 1/3 au Trésor et que les 2/3 vont dans les poches des individus. Il faut en même temps, que tout le monde prenne la résolution de ne plus continuer avec ces pratiques qui avilissent l'homme.

Que L'Etat fasse une campagne de vulgarisation (payer quoi ?) ; simplifier et

demander à tous de payer dans les comptes du trésor ; multiplier les guichets bancaires ; annuler le système de pénalité que personne ne paie, mais qui sert de levier d'intimidation des vérificateurs ; annuler le texte qui demande de cautionner 30 % du montant redressé que le vérificateur impose, avant toute réclamation ; sécuriser les personnes qui se plaignent de la corruption ou du trafic d'influence.

Il faut donc une volonté ferme de tous. Il ne faut pas que la volonté de la majorité de la population soit anéantie par les opérateurs économiques. Une distribution équitable de la richesse sera bénéfique à ces derniers qui ne pourrait qu'engendrer le bien être et accroître le revenu de chaque citoyen ; ce qui permettrait aux entreprises de mieux fonctionner ; Et permettrait de rentabiliser leurs investissements.

Mesdames, Messieurs,

Puisque dans nos affaires, nous voulons mettre en avant plan des pratiques basées sur les Ecritures, appliquons les. Il sera plus facile dans un élan d'ensemble, d'y parvenir.

*BAMANISA Jean SAIDI*  
*03 septembre 09*